

## COMMUNE DE SOUGY-SUR-LOIRE

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **2015-026-0011**

du **26 janvier 2015**

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Approuvé**

date **05 mars 2003**

aléa **Inondation**

**Modifié**

date **29 septembre 2014**

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de Prévention du Risque inondation Loire secteur compris entre  
Nevers et Saint-Léger-des-Vignes**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui

non

### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5

Moyenne zone 4

Modérée zone 3

Faible zone 2

Très faible Zone 1

## pièces jointes

### 6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Cartographie du zonage réglementaire**

### 7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »



PREFECTURE  
CABINET DU PREFET  
SERVICE INTERMINISTERIEL  
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES  
Tél : 03.86.60.70.25

N° 2015-026-0041

### ARRÊTÉ modifiant

**l'arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de SOUGY/LOIRE**

**LE PREFET DE LA NIEVRE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 et R 563-4 et D563-8-1 ;

**Vu** l'article L 174-5 du nouveau code minier ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015-019-0002 du 19 janvier 2015 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, technologiques et sismique ainsi que sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2006-P-505 du 7 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de SOUGY/LOIRE ;

**Considérant** l'arrêté préfectoral portant approbation de la modification du plan de prévention du risque inondation Loire, secteur compris entre Nevers et Saint-Léger-des-Vignes du 29 septembre 2014 ;

**Sur** proposition du directeur des services du cabinet ;

### A R R Ê T É

**Article 1<sup>er</sup>** : La fiche synthétique consignée dans le dossier communal d'informations exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques ainsi que la cartographie délimitant les zones exposées sont remplacées par les nouveaux documents annexés au présent arrêté.

**Article 2** : Ce dossier ainsi que la liste des arrêtés de catastrophes naturelles dans le département de la Nièvre sont consultables en mairie, en préfecture et sur le site internet des services de l'Etat dans le département : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr), "rubrique information des acquéreurs et locataires sur les risques".

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nevers, le **26 JAN. 2015**








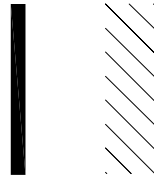
Le Préfet



Jean-Pierre CONDEMINÉ

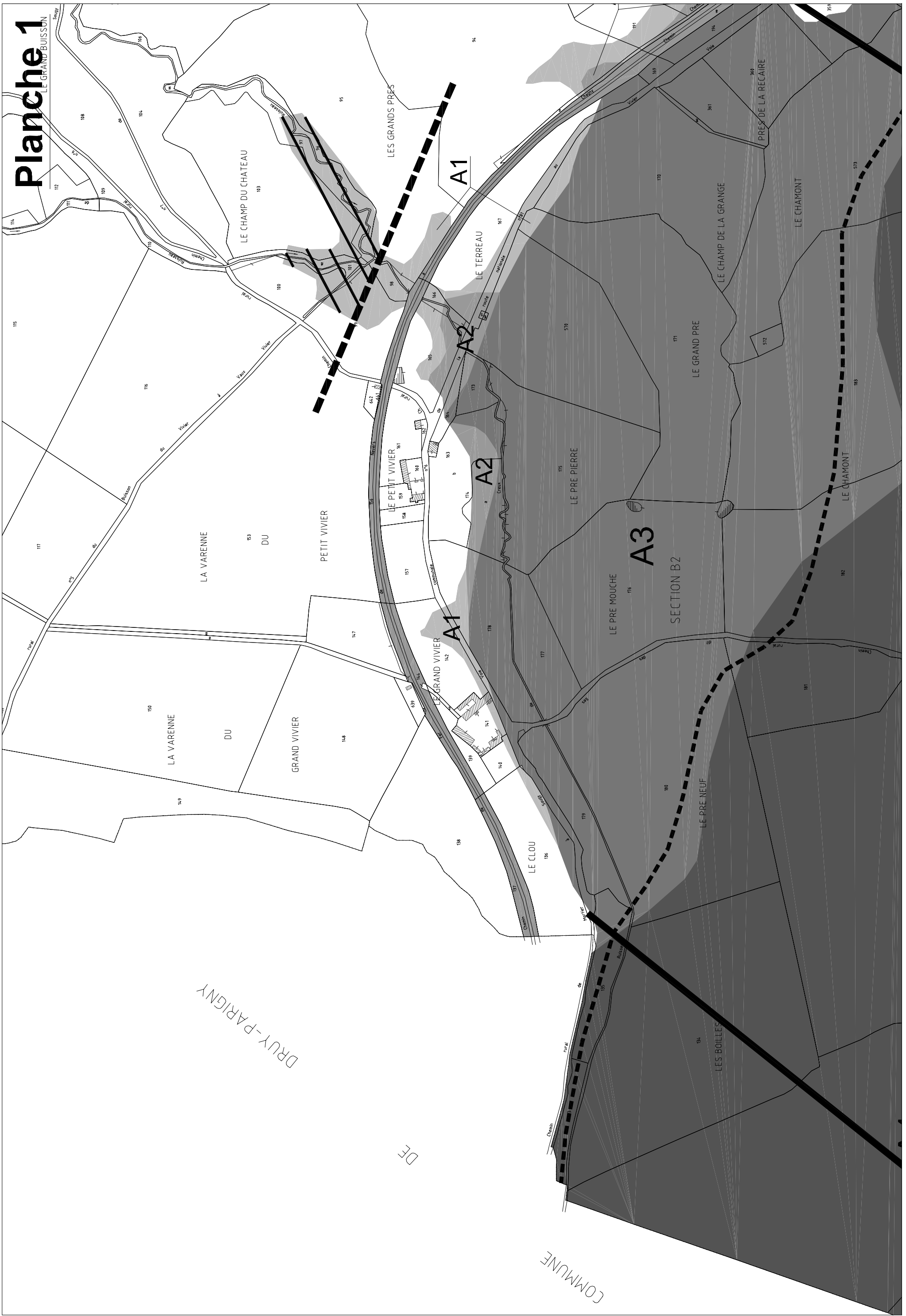
# Commune de Sougy sur Loire



-  Aléa faible : profondeur de submersion < 1m sans vitesse marquée
-  Aléa moyen : profondeur de submersion comprise entre 1 et 2 m avec vitesse nulle à faible ou profondeur de submersion < 1m avec vitesse moyenne à forte
-  Aléa fort : profondeur de submersion > 2 m avec vitesse nulle à faible ou profondeur inférieure à 2 m mais avec vitesse moyenne à forte  
Zones de dangers particuliers : bande de sécurité de 300m en arrière des levées
-  Aléa très fort : profondeur de submersion supérieure à 2 m avec vitesse moyenne à forte  
Zones de dangers particuliers : aval de déversoir , débouché d'ouvrages
-  Levées et remblais
-  Limites du domaine étudié
-  Limite de la zone de divagation
-  Zone urbanisée

# Planche 1

LE GRAND BUISSON

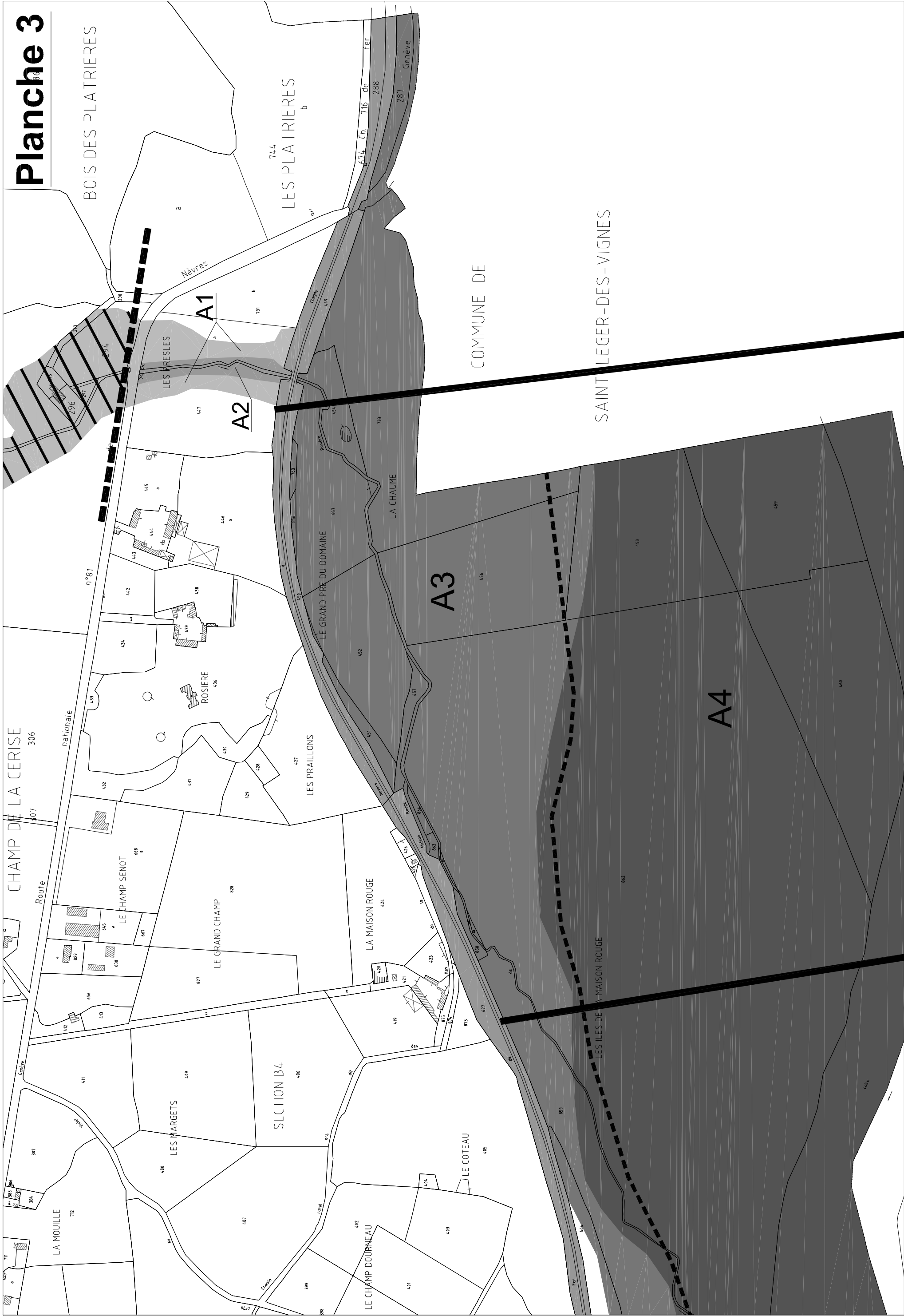


# Planche 2

LE TAILLIS DULCLOIRE



# Planche 3



A4

Planche 4

LES VERDIAUX

189

185

LE BUCHENOT

184

186

A4

LES ILES

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

COMMUNE

202

203

204

205

206

207

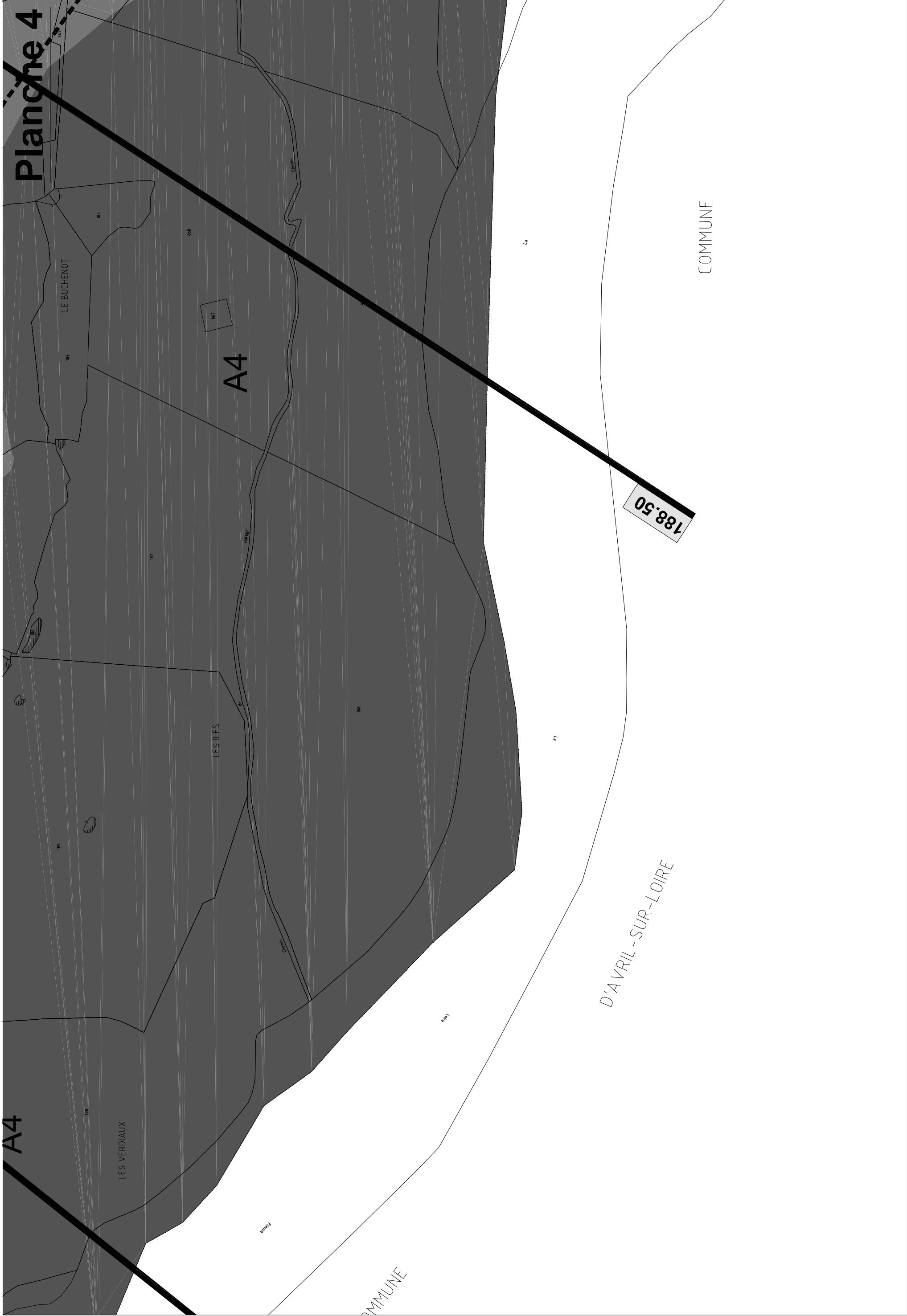
208

209

D'AVRIL-SUR-LOIRE

188.50

COMMUNE

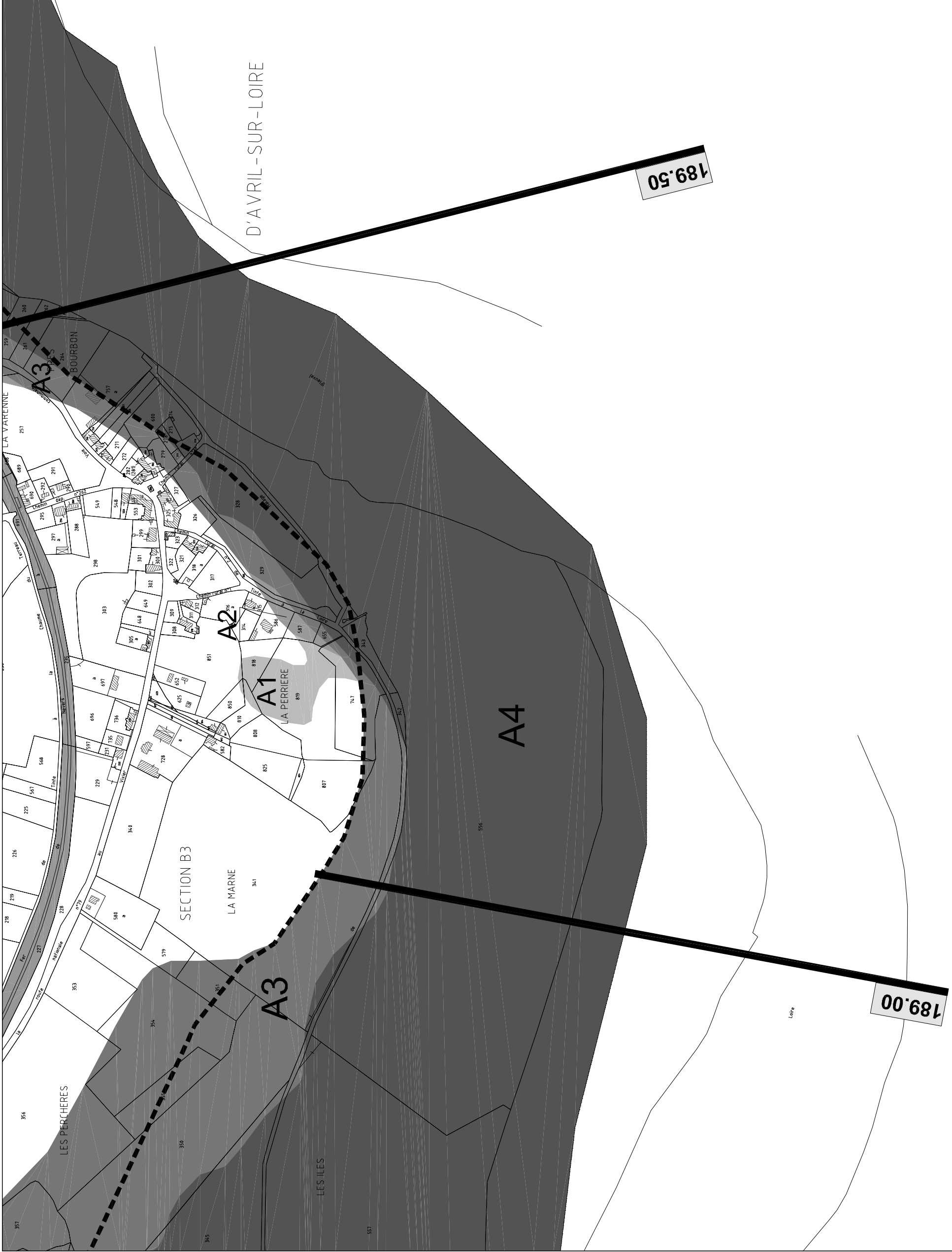


# Planche 5

COMM

D'AVRIL - S

D'AVRIL - SUR - LOIRE



189.50

189.00

Loire



# Planche 6

